



**IL EST IMPORTANT QUE CE
COMMUNIQUÉ SOIT
AFFICHÉ, EN TOUT TEMPS
AU TABLEAU DE SANTÉ ET
SÉCURITÉ AU TRAVAIL.**

SSTCOM - AVRIL 2008

COMITÉ MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

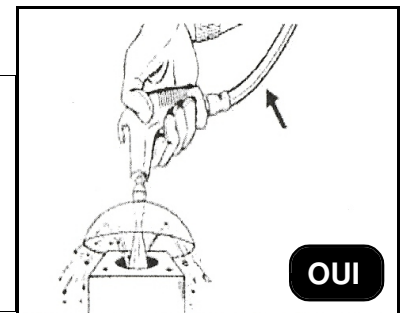
NETTOYAGE À L'AIR COMPRIMÉ

Le nettoyage à l'air comprimé du matériel et de l'équipement est une tâche dangereuse. On devrait utiliser cette méthode seulement s'il est impossible de recourir à d'autres méthodes sécuritaires et si on utilise le matériel et les méthodes adéquates. **QUELLE QUE SOIT LA PRESSION DE CELUI-CI, ON NE DEVRAIT JAMAIS DIRIGER D'AIR COMPRIMÉ SUR LE CORPS.**



Air soufflé **SANS**
protecteur contre
les éclats.

Pression d'air
maximale 207 kPa
(30p.s.i.)
Air soufflé **AVEC**
protecteur contre
les éclats.



Le nettoyage à l'air comprimé peut sembler une tâche relativement sans danger. Cependant, l'utilisation de cette méthode par les travailleurs a souvent entraîné des blessures, en particulier aux yeux et aux oreilles. Ces blessures sont causées par la projection violente de matières et de particules dans les yeux et les oreilles. Éclats de bois, poussière, limailles de métal et de plastique comptent parmi les facteurs d'accident les plus courants. Une personne peut mourir quand un jet d'air comprimé est dirigé directement sur la peau et que l'air entre dans le courant sanguin par une ouverture de la peau, ou par un orifice du corps.

On trouve de l'air comprimé dans beaucoup d'entreprises industrielles. La pression de celui-ci peut être aussi élevée que 1050 kPa (150psi). Dans les chantiers de construction on trouve aussi des compresseurs portatifs qui présentent les mêmes risques.

Si le nettoyage à l'air comprimé est la seule méthode de nettoyage utilisable:

- La pression **DOIT** rester inférieure à 207 kPa (30 psi). Il est nécessaire d'utiliser un dispositif de réduction de la pression ou un dispositif de pression à réglage interne pour ne pas dépasser ce seuil. Toujours utiliser la pression la plus basse pour effectuer une tâche.
- Utiliser des dispositifs protecteurs sur la buse d'air du pistolet ou tout autre moyen de protection pour prévenir la projection de particules sur la figure et le corps du travailleur.
- Porter des vêtements de protection personnelle, y compris des combinaisons couvrant tout le corps, des protecteurs pour les mains, des boucliers faciaux ou des protecteurs oculaires et des protecteurs d'oreille.

S'assurer que tous les travailleurs qui se trouvent à proximité sont à l'abri des jets d'air et des particules volantes projetées. Il peut être nécessaire de recourir à des barrières matérielles ou à des écrans protecteurs.

**NE JAMAIS DIRIGER D'AIR COMPRIMÉ VERS VOUS OU VERS D'AUTRES PERSONNES.
NE JAMAIS NETTOYER VOS VÊTEMENTS DE TRAVAIL À L'AIR COMPRIMÉ.**

Document : Bulletin Sécurité au travail! Numéro 150, mai 1993.

H:\SanteSecurite\Communiqes\2008\SSTCOMAvril2008.wpd

SOYEZ TOUJOURS PRUDENTES ET PRUDENTS